

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2011

Avis de motion est donné par Michel Cameron que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement modifiant le règlement suivant :

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ "RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME" DE FAÇON À :

- prévoir le tracé d'une rue projetée à même la zone de grande affectation C-1. Cette rue projetée communiquerait avec la rue Laurier (route 271) pour continuer sa trajectoire vers l'est jusqu'au fossé situé dans le lot 3 590 792. Cette rue se dirigerait ensuite vers le sud, longeant ainsi ledit fossé.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 459-2011 (MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME)

104-2011

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 387-2007 de façon à :

- Modifier partiellement l'affectation de la zone C-3 afin de prolonger la zone RB-2 et de créer la zone RA-9 à même cette zone;
- Agrandir la zone RA-5 à même la zone RB-2 (secteur rue Pouliot);
- Prévoir le tracé d'une rue projetée à même la zone de grande affectation C-1.

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 459-2011 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le projet de règlement numéro 459-2011 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 459-2011 entrera en vigueur conformément à la loi.

VOIRIE

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA RUE ERNEST-BLOUIN

105-2011

OFFRE D'ACHAT POUR LES LOTS 4 778 264 ET 4 778 265

ATTENDU l'offre d'achat datée du 07 mars 2011 de « Construction JC-7 inc. » pour les lots projets 4 778 264 et 4 778 265 de la minute 1596 de l'avant projet de lotissement daté du 17 décembre 2010, et préparé par Mathieu et Laurent Beurivage, arpenteurs-géomètres;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter ladite offre d'achat pour les lots 4 778 264 et 4 778 265 au prix de 40 465 \$, en sus de toutes taxes applicables.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer le contrat de vente.

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2011

106-2011

OFFRE D'ACHAT POUR LES LOTS 4 778 269 ET 4 778 270

ATTENDU l'offre d'achat datée du 11 mars 2011 de « 9179-2069 Québec inc. » pour les lots projets 4 778 269 et 4 778 270 de la minute 1596 de l'avant projet de lotissement daté du 17 décembre 2010, et préparé par Mathieu et Laurent Beurivage, arpenteurs-géomètres;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter ladite offre d'achat pour les lots 4 778 269 et 4 778 270 au prix de 40 869 \$, en sus de toutes taxes applicables.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer le contrat de vente.

SOUSSION (S)

Monsieur Michel Routhier se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 20 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (neveux propriétaires).

107-2011

LOCATION DE MACHINERIES ET FOURNITURE DE MATÉRIAUX

Trois (3) soumissions reçues :

➤ Construction Lemay inc.	112 796,00 \$
➤ Les Excavations Ste-Croix inc.	119 689,61 \$
➤ C.A.F. Fortier Excavation	156 783,59 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

ATTENDU QUE les quantités sont à titre prévisionnelles et que le paiement sera effectué sur les quantités réellement utilisées pour la réalisation des travaux prévus au projet;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Construction Lemay inc. pour le prix de 112 796 \$, taxes incluses.

Monsieur Michel Routhier revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 24 heures.

108-2011

CONTRÔLE QUALITATIF

Deux (2) soumissions reçues :

➤ LVM inc.	24 958,69 \$
➤ Inspec-Sol inc.	26 538,83 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes et comprennent les projets des rues Ernest-Blouin, Tardif et Desrochers et la route Pointe-Platon.

ATTENDU QUE les quantités sont à titre prévisionnelles et que le paiement sera effectué sur les quantités réellement utilisées pour la réalisation des travaux prévus au projet;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à LVM inc. pour le prix de 24 958,69 \$, taxes incluses.

**ACQUISITION DES LOTS 3 590 824 ET 3 591 624
PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 458-2011**

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2011

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Michel Routhier, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement d'emprunt afin d'acquérir les immeubles des lots 3 590 824 et 3 591 624 à des fins de réserve foncière et/ou d'utilités publiques, ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés et pour autoriser un emprunt de ± 169 000 \$ pour en acquitter le coût.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

LOISIRS ET CULTURE

PROJET DE RELAIS TOURISTIQUE

109-2011

SOUSSION(S)

Une (1) soumission reçue :

➤ Construction C.J. Picard inc. 103 964,54 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

ATTENDU QU'en raison que la soumission excède la limite permise de 100 000 \$ pour procéder par invitation conformément à la loi, cette soumission ne peut être acceptée que par appel d'offres public seulement;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de refuser la soumission reçue pour les raisons énoncées au préambule et de procéder à nouveau conformément à la loi.

110-2011

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 40 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.